



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 24 octobre 2018

Le Conseil communal a nommé le caporal Dimitri Luyet répondant ad intérim pour la police municipale et Mme Jessica Aebi, juriste auprès de l'APEA de Savièse.

Le Conseil communal a arrêté le règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée primaire de décembre prochain. La fondation de cette nouvelle société se fera par apports en nature de toutes les actions des sociétés esr ou siesa dont les communes sont propriétaires.

Dans le cadre du projet St-Germain Centre – la réalisation du parking souterrain - le Conseil communal a adjugé au bureau :

- IG group les mandats pour un constat de fissures par relevé photographiques d'avant-travaux et une surveillance aux abords du chantier par nivellement géométrique,
- Bética SA le mandat pour les phases suivantes : 3.1 avant-projet – 3.2 projet de l'ouvrage – 3.3 procédure de demande d'autorisation – 5.1 projet d'exécution – 5.2 exécution de l'ouvrage – 5.3 mise en service, achèvement pour les prestations d'ingénieurs CVSE.

Le Conseil communal a adopté la mesure sociale suivante : chaque naissance ou adoption d'un enfant de 0 à 4 ans révolus, donne droit à une distribution unique et gratuite, au prorata, de 20 sacs taxés de 35 litres par année, selon le principe suivant :

- 4 ans avant le 1er juillet : 1 rouleau
- 4 ans dès le 1er juillet : 2 rouleaux
- année en cours : né avant le 1er juillet : 2 rouleaux
- année en cours : né après le 1er juillet : 1 rouleau

Le versement d'un montant équivalent au nombre de rouleaux distribués est abandonné.

Le Conseil communal a confirmé le principe suivant pour la facturation des taxes communales :

- en 2018, identique aux années précédentes,
- en 2019, facturation en avril-mai 2019 des taxes de base, les taxes variables étant facturées en fin d'année,
- dès 2020, les taxes de base seront facturées au début de l'année pour l'année en cours, les taxes variables en fin d'année, en tenant également compte de l'entrée en vigueur des règlements révisés sur les eaux potable, usées et d'irrigation.

Le Conseil communal a décidé d'accorder une nocturne aux points de vente Migros et COOP, en prolongeant comme souhaité jusqu'à 18 heures, l'ouverture des commerces le samedi 22 décembre. Par contre, l'ouverture souhaitée du dimanche a été refusée par le Conseil communal.

Le Conseil communal a donné son accord pour le déroulement des soirées :

- la fête de la jeunesse, le samedi 27 novembre,
- et « Local Rock », le samedi 1^{er} décembre,

car elles répondent aux conditions fixées pour la labellisation Fiesta. Ces deux soirées se dérouleront à la salle paroissiale.

Le Conseil communal a confirmé la proposition des 6 groupements pour la phase 2 de la procédure sélective pour le concours de l'aménagement urbain de l'intérieur des villages de Roumaz et de St-Germain. Ces 6 groupements sont :

1. Profil Paysage (G. Hermabessiere), Dolci Architectes (G. Claivaz)

Christe et Gyax (P. Christe)

Guillaume Favre (A. Dayer)

2. Plasel (P. Meylan)

Transitec (J.-M. Dupasquier)

Schopfer et Niggli SA (S. Jeandidier)

3. Brodbeck roulet architectes associés sa (Hervé Fournier)

Transitec (Steve Tombez)

ZSIngénieurs Civils SA (Vincent Correnti)

4. PLP Rhône Sàrl (Julie Imholz)

MRS partner (B. Ziegler)

CSD ingénieurs (G. Jodar)

5. Abaar_paysage et architecture sàrl (Nathalie Mongé, Séraphin Hirtz), Degré vert

(Arnaud Michelet),

Trafitec Ingénieurs Conseils (Michel Savary)

Holinger SA (Rafael Ruiz Del Portal)

6. dv architectes & Associés (Anne-Line Darbellay-Duss)

Transportplan (Pierre-François Schmid)

Blanc et Schmid SA, ig group SA (Alexandre Blanc)

Dans le cadre de la réalisation du dépôt des travaux publics au lieu-dit « Bouillet », le Conseil communal a adjugé à :

- l'atelier d'architecture Claude-Alain Reynard les phases 4.41 « appels d'offres » et 4.51 « projet d'exécution »,
- la société BISA SA, le mandat AEAI,
- l'entreprise David Vergères, le mandat d'ingénieur CVS,
- la société sd ingénierie SA, le mandat d'ingénieur civil.

Les travaux de remise en état du tronçon de route RC541 Drône-Monteiller exécutés par le canton et acceptés par la commune étant achevés, le Conseil communal donne son accord pour le déclassement de l'entier du tronçon RC541 Drône-Monteiller.

Le Conseil communal a validé le projet d'exécution mis à l'enquête publique, à savoir la correction de la chaussée et la construction d'un trottoir, sur la route no 528 Granois – Mayens de la Zour, au lieu-dit « Prafirmin », sur une longueur effective de l'aménagement de 930 m.

Le Conseil bourgeoisial a donné son accord pour présenter la demande de bourgeoisie déposée par M. Dominique Morand et son fils, Léonard, à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale du 10 décembre prochain